

Procès Verbaux
Rapports.

106/44



Commission de l'Habillement

2^e mandat Salengro 1929 / 1935

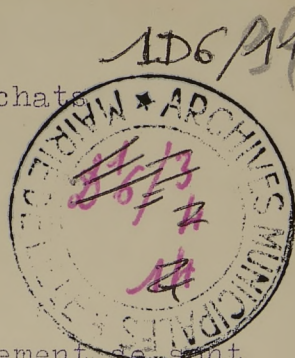
25.1.1930

Adou 18
classé 1
reste 81 11/33

Achat d'effets d'habillement pour 1930

Procès-verbal de la réunion de la Commission d'Achats

du 23 Janvier 1930



M.M. les Membres de la Commission de l'Habillement se sont réunis à la Mairie de Lille le 23 Janvier 1930 sous la présidence de M. Martin, Conseiller Municipal.

Présents : M. Martin, Conseiller municipal,
Courouble, d^c d^c
Planque, Secrétaire général de la Mairie .

Excusé : M. Bauche, Conseiller municipal .

Assistait également à la réunion : M. Knigt, Econome-régisseur.

Des appels d'offres ont été lancés le 14 décembre dernier pour la fourniture des effets d'habillement et des coiffures avec faculté de répondre pour le 28 décembre dernier délai .

Seules, les maisons Tesse et C^o pour les effets, et Mirou pour les coiffures ont répondu.

Il est porté à la connaissance des Membres de la note de l'Administration municipale relative aux adjudications publiques.

M. Martin propose de maintenir l'adjudication restreinte pour cette année s'appuyant sur les raisons suivantes :

Les fournisseurs rentrant dans la période de pleine saison de travail, le temps nécessaire à la préparation de l'adjudication publique apporterait un retard considérable dans les fournitures;

l'augmentation de 8 % appliquée en décembre serait vraisemblablement doublée prochainement en raison de l'application de la loi sur les assurances sociales .

D'accord sur ce point, la Commission a examiné les prix offerts par la maison Tesse & C^o; comparée avec ceux de 1929, il ressort une augmentation de 8 % à peine .

La Commission propose d'agréer les offres de M.M. Tesse & C^o pour la fourniture des vêtements et celles de M. Mirou pour les coiffures .

La Commission,

Ph. MARTIN,
COUROUBLE,
M. PLANQUE .

Fourniture d'effets
d'Habillement

Procès-verbal de la Réunion du 19 Novembre 1934



MM. les Membres de la Commission de l'Habillement se sont réunis à la Mairie de Lille le 19 Novembre 1934 à 15 heures 30.

Présents : MM. Martin, Conseiller Municipal
Duprez "

Excusés : MM. Bauche, Conseiller Municipal
Planque, Secrétaire Général.

assistaient également à la réunion : M. Knight, Econome, Commandant Viseur et deux Délégués du Syndicat des Sapeurs-Pompiers.

Uniformes drap : Cinq maisons spécialisées dans la confection d'uniformes ont été sollicitées.

Deux soumissions ont été déposées.

	MM. Tesse et Cie à Lille	M. Régnard à Paris et Lille.
7 vareuses drap	165,00	1155,00
46 pantalons "	80,00	3680,00
1 manteau "	210,00	210,00
25 vestes treillis	44,00	1100,00
26 pantalons "	36,00	936,00
	7081,00	6893,50
	=====	=====

Après avoir examiné les prix et les qualités de drap et tissu, MM. les Membres proposent de confier la fourniture du 1er Lot à M. Régnard.

Vestes et pantalons de peau. - Neuf maisons sollicitées.

Deux soumissions ont été déposées.

	M. Régnard à Paris et Lille	M. Morel à St-Etienne
veste	174,00	182,00 - 205,00 - 152,00 -
pantalon	171,00	180,00

M. Morel n'ayant pas fourni d'échantillons, (ses modèles sont parvenus le lendemain de l'adjudication) MM. les Membres de la Commission proposent de confier cette fourniture à M. Régnard. A noter que la livraison antérieure faite par cette firme a donné satisfaction.

L'Econome
Knight.

Vu :
Le Président de la
Commission
Ph. Martin.

M. Knight

- 1°) Uniforme drap - Lequel des deux concurrents était le moins cher ?
 - 2°) M. Régnard fera-t-il confectionner à Lille ?
 - 3°) MM. Tesse ont habillé les gymnastes.
- La dernière fourniture ne laissera-t-elle point à désirer.

24/II/1934

M. PLANQUE.

ECONOMAT

Lille le 30 Novembre 1934

Monsieur le Secrétaire Général,

- 1/- La dépense totale des fournitures à faire pour l'habillement des sapeurs-pompiers ressort avec 187.50 en moins chez M. Régnard.
- 2/- ci-joint réponse de M. Régnard qui dit faire confectionner à Lille.
- 3/- Toutes les fournitures faites pour la société municipale de gymnastique par la maison Tesse ont donné satisfaction. M. le Conseiller Martin, M. Wachmar ont eu l'occasion d'examiner les uniformes; ils ont jugé que la qualité des tissus, la confection et les prix étaient convenables.

KNIGHT.

M. REGNARD à Monsieur l'ECONOME

Monsieur,

" Comme suite à votre honorée du 24 courant, j'ai l'avantage de vous annoncer que la Confection des différents articles faisant partie de l'Adjudication des "Sapeurs-Pompiers" sera faite à Lille, 2 Grand' Place ou chez mon Entrepreneur

Ets BERTRAM, 48 rue Jeanne d'Arc à Lille

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma parfaite considération.

REGNARD. "

Prière à M. VANDENHENDE de bien vouloir donner son avis concernant la 3ème question - 30.II.1934 : KNYGHT.

M. KNYGHT

Aucune remarque désobligeante ne m'a été faite à ce jour quant à l'habillement fourni par la Maison Tesse, à la Société Municipale de Gymnastique et d'Education Physique. Des compliments nous ont plutôt été adressés à ce sujet par le public et à plusieurs reprises, M. le Maire a marqué sa satisfaction.

I.I2.1934

VANDENHENDE.